

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 1007

présenté par

Mme Givernet, M. Abad, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larssonneur, M. Metzdorf, M. Sorre,
Mme Spillebout, Mme Violland, M. Vojetta et Mme Yadan

ARTICLE 23

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et en priorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rendre systématique l'affectation des étudiants en quatrième année d'internat en médecine générale dans les déserts médicaux.

Les disparités géographiques en matière de démographie médicale sont une source majeure de préoccupation dans nos territoires. Près de 8 millions de nos compatriotes ont de graves difficultés d'accès à la santé avec le lot de drames, d'angoisse et de colère, que ces inégalités territoriales suscitent.

L'étude de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) publiée le 30 septembre dernier établit qu'il est six fois plus difficile de consulter un médecin en milieu rural qu'en ville. Le manque de médecins généralistes dans les bassins de vie ruraux est estimé à 6.000 pour atteindre l'objectif d'un médecin généraliste pour 1.000 habitants. A la campagne, un médecin généraliste couvre en moyenne 30 km², contre 5 km² dans les bassins de vie urbains.

Comme des dizaines d'autres députés, dans ma circonscription de l'Ain, je suis quotidiennement interpellée. Dans certains bassins de vie, comme le Pays de Gex, près du tiers des habitants sont privés de médecins traitants.

Depuis plus de dix ans, élus locaux et services de l'Etat ont multiplié les dispositifs incitatifs. Certains retours d'expérience sont positifs mais restent insuffisants. Une action volontariste s'impose en attendant que la suppression du numerus clausus crée son plein effet.